

Au sujet du verdict de créer une association (Jam'iyyah) de bienfaisance et de Da'wah

Le Sheikh Mohammad Bin Ramzaan Al-Haajiri : Il y a de nombreuses questions en ce qui concerne un sujet que je vais présenter à votre excellence :

Question : Nous sommes des frères Salafis et nous voulons établir (une association) « Dar Al-Hadith » dans le but de faire la mémorisation du Qor'an et de la Sounnah et de contacter les hommes de science et de profiter d'eux. Mais certains frères se sont objectés et ils ont dit : « Ce sont des organisations et des associations et les associations engendrent la Hizbiyyah (le partisanisme). » Quel est votre conseil pour ceux-là ?

Réponse : Le Sheikh Salih Ibn Sa'd As-Souhaymi : Je dis Ô mes frères, les associations sont de deux catégories :

Une catégorie qui a pour objectif l'organisation – et rien d'autre – d'ordonner les affaires dans un ordre qui est légiféré et auquel nous invite la Shari'ah. Car la législation aime l'ordre et invite à faire les choses avec maîtrise. Allah Le Très Haut dit : {Allah aime ceux qui combattent dans Son chemin en rang serré pareils à un édifice renforcé.} As-Saff : 4. Et {Et cramponnez-vous tous ensemble au «Habl» (câble) d'Allah et ne soyez pas divisés} Aalou 'Imran : 103.

Le prophète (sallallahou 'alaihi wa salam) ordonnait les rangs dans la Salat et dans le Dihad et ainsi de suite. Si l'objectif de la création d'une association en particulier est d'ordonner les choses pour qu'il n'y ait pas de chaos et pour que ça ne devienne pas un jeu entre les mains de quelqu'un et pour éviter qu'un individu quelconque en prenne possession sans qu'il n'y ait pas d'affiliation spécifique basée (sur autre que la Sounnah) ou sur des serments d'allégeance partisane (Hizbiyyah) (dans ce cas cela est permis). Alors faites attention à ces restrictions. À condition que ces associations :

- 1- Soient exemptes de « Bay'at Hizbiyyah » (des serments d'allégeance partisane).
- 2- Soient exemptes de « Wala-aat Hizbiyyah » (d'affiliation spécifique basée sur autre que la Sounnah).

3- Soient exemptes de toute contradiction à la Shari'ah : comme de faire des compromis dans un élément de la législation ou de la religion dans le but d'amener des gens à nous rejoindre. C'est une chose que beaucoup d'associations et de partis font.

4- Aient pour seul objectif d'organiser les choses pour qu'il n'y ait pas de chaos.

5- Ne se voient pas imposer de conditions par les personnes à qui elles demandent de l'aide ; et en particulier quand celles-ci ont une tendance Hizbiyyah.

Donc si ceux qui veulent créer une association respectent ces conditions, je ne vois aucun mal du tout à cela. Et je suis, moi-même, membre d'une association pour la mémorisation du Coran dans la ville de Médine et je suis membre de plusieurs comités qui ressemblent à des associations mais qui n'en sont pas.

La divergence n'est pas apparue au sujet de l'appellation « association » - que tu l'appelles association ou autre – la divergence est apparue lorsque certaines associations se sont mises sous la gérance d'une Hizbiyyah spécifique. Je vous rappelle donc ces quelques restrictions et il est possible que mon frère (Sheikh Ramzaan) ajoute certaines restrictions également. Je vous ai ajouté certaines conditions spécifiques pour que la création d'associations soit permise, ajoutons à cela que dans certains pays et en particulier certains pays non islamiques, il ne sera pas autorisé à quiconque de faire une activité excepté sous couvert d'une association enregistrée auprès de l'État, n'est-ce-pas ?

L'important c'est qu'on sélectionne ceux qui vont gérer ces associations pour qu'ils ne soient pas des Hizbiyyines ayant des serments d'allégeance secrets et qu'il n'y ait pas d'alliance et de désaveu (Al-Walaa wal-Baraa) basée sur des têtes particulières : par exemple, si untel n'a pas fait telle chose, ou encore parce qu'il a dit telle ou telle chose on l'expulse du groupe. Non, faites attention !

Voici la différence entre l'association qui est créée par les Hizbiyyines et l'association au sujet de laquelle je ne vois aucun problème lorsqu'elle est créée par des frères Salafis. Donc le but ne doit pas dépasser le fait de mettre de l'ordre : untel va faire ceci, tel autre est responsable de cela, untel fait telle autre chose, celui-là est trésorier... c'est comme les administrations (Ad-Dawaawines). Qui a approuvé les administrations au tout début, après le prophète (sallallahou 'alaihi wa salam) ? C'est 'Omar Ibnoul Khattab. Donc ces associations sont comme les administrations de l'État. Est-ce qu'on peut s'objecter ? Nous disons que les administrations que l'État a créées pour superviser telle ou telle chose... Est-ce que de créer ce genre d'administrations est Haram ? Non, jamais. Ceci est incorrect. Je considère que les

associations ne sont pas différentes de ce genre d'administrations. En réalité nous demandons à Allah de bénir les efforts des frères et ils doivent créer ce genre d'institutions, peu importe qu'on les appelle « associations » ou autres, du moment qu'elles respectent les conditions et les restrictions que j'ai mentionné et qu'ils organisent leurs affaires et qu'ils demandent des financements de ceux qui ne leur imposent pas de forme de Hizbiyyah ou de choses de ce genre. Je ne vois donc aucun problème à cela, par la permission d'Allah et Allah est Celui qui donne le succès.

Le Sheikh Mohammad Bin Ramzaan Al-Haajiri : Le Sheikh m'a demandé d'ajouter quelque chose. Je dis : (les associations) sont comparables aux écoles qui étaient connues à l'époque des Salafs Salihs. Les écoles sont connues et elles ont des Awqafs... et ce sont des « maisons ». Et ce grand nombre de personnes qui s'est rassemblé et ces nobles Shouyoukhs qui se sont présenté n'a été que le fruit des efforts de leurs frères qui sont de l'association Dar Al-Hadith à Tikiwine. Est-ce vrai ou non? Qu'Allah les remercie! Ces appellations ne changent rien aux réalités. Mais je mets en garde contre deux choses, en plus de ce que notre Sheikh à donner comme avertissement. Et c'est la question de vouloir être à l'avant-scène (at-Tasaddour), la Fitnah de l'argent et aussi les femmes. Il faut obligatoirement prendre garde à ces trois choses.

Les questions de vouloir être à l'avant-scène et être le chef. Oui les autorités exigent qu'il y ait une personne qui s'adresse à eux et qui prend la responsabilité. Il ne peut pas y avoir dix personnes chacune étant le responsable. Oui il y a une personne responsable qui consulte ses frères, ils échangent entre eux leurs opinions et s'ils divergent ils retournent aux hommes de science. Il n'y en a pas un dont l'opinion à précedence sur l'autre. Donc si celui-ci est désigné auprès du dirigeant, alors c'est comme si c'est à lui que le dirigeant a donné la permission de gérer cet endroit. Et ceci après que ses frères l'aient choisit.

En ce qui concerne les questions d'argent et ce qui touche à cette affaire, comme l'exagération dans la quête de l'argent. Cela engendre par la suite des questions qui ne finissent plus. Peut-être qu'il mangera (l'argent) au nom du fait qu'il s'occupe de l'association, peut-être qu'il mangera (l'argent) au nom du fait qu'il est de ceux qui y travaillent, peut-être que certaines choses vont se produire, des choses dont la conclusion n'est pas louable. Alors préservez vos réputations dans le sujet de la quête de l'argent et mettez plutôt (votre effort) dans le fait de rassembler les gens par la science. Et parmi les questions étranges qu'on m'a posées aujourd'hui, il y a celui qui blâme ce rassemblement! Pourquoi? Il blâme ce rassemblement et il dit : On a dépensé beaucoup d'argent dans l'organisation (de cet évènement), il est possible de

de faire entendre aux gens une cassette ou de lire un livre et on n'a pas besoin de dépenser d'argent. Qu'en pensez-vous? Ceci est un homme mauvais! Ce rassemblement le fâche alors il a ramené cette Shoubhah. Je ne dis pas que la question des associations est permise de façon absolue ou interdite de façon absolue, mais je suis d'accord avec notre Sheikh dans les détails qu'il a apportés. Et j'ajoute qu'au sujet des appellations, on ne retrouve rien de plus proche de ces associations que les noms d'école de science, pour lesquelles les savants et les dirigeants désignaient des Waqfs. L'école untel et l'école untel etc. Celles-ci sont très célèbres et la parole est maintenant à son excellence et c'est une confirmation, nous terminerons cette assise par celle-ci et nous nous préparons jusqu'à après la prière de 'Isha. Ô notre Sheikh, à vous la parole...

Le Sheikh Salih Ibn Sa'd As-Souhaymi : Il n'y a pas d'ajout à faire, mais je voudrais clarifier quelque chose. Nous avons fait l'expérience, dans certains pays Islamiques, de certaines associations qui étaient au départ Hizbis ou qui désiraient au départ l'argent et ce sont ces associations qui ont fait que certains frères sont très irritables vis-à-vis de l'utilisation du mot « association ». Mais ne soit pas irrité, Ô serviteur d'Allah! Il est vrai que nous les avons trouvés en train de faire la course à l'argent. Et la situation est arrivée au point que le Sheikh a indiquée par rapport à la Fitnah – la Fitnah de quoi? – de l'argent. Et ils se font la course pour une quelconque position. Peut-être qu'ils vont même perdre leur mosquée à cause de la lutte qu'ils se font entre eux pour avoir une position! Untel est président! Non! Untel est trésorier! Non! Où sommes-nous par rapport à Khalid Ibnoul-Walid, Radiyallahou 'Anhou, lorsque 'Omar Radiyallahou 'Anhou l'a écarté de la position de chef de l'armée toute entière et qu'il a mis à sa place Abou 'Oubaydah. Alors il devient un soldat ordinaire. Celui qui est à l'arrière est à l'arrière et celui qui monte la garde monte la garde. Ici faites attention à ce que mon frère (le Sheikh Ramzaan) – qu'Allah lui donne le succès – a mentionné par rapport à la lutte pour l'argent. Si vous avez le bonheur d'avoir de l'argent, mettez-le au service de cette association, utilisez-le pour cette association. Et pour ce qui nous rapportera du bien et qui multipliera nos efforts. Et s'il existe une personne qui désire faire le bien, alors qu'il place une maison, un immeuble, une terre, un champ, comme Waqf pour Dar Al-Hadith, alors salut à lui. Et dans la ville de Al-Madinah An-Nabawiyah, on retrouve deux choses :

1-L'école Dar Al-Hadith Al-Madinah, qui a été fondé par Ad-Dahlawi (Rahimahoullah) et qui l'a mise en Waqf. Elle continue toujours à fournir beaucoup de bien à l'école Dar Al-Hadith et elle est sous la surveillance de certains hommes de science. Elle était préalablement géré par notre Sheikh, 'Omar Ibn Mohammad Fallaatah Rahimahoullah et maintenant elle est gérée par le petit-fils du fondateur, qui est le

frère Ahmad Ya'aqoub Ad-Dahlawi, qu'Allah le récompense en mieux. Et il est un de nos bons frères et il est le responsable de l'école. Celui qui l'a fondé vient de l'Inde. Et maintenant elle a l'abondance et on y retrouve des hôtels, des appartements etc. L'école n'a donc plus besoin d'aucune subvention. Donc si un commerçant du pays, qui veut Allah et l'au-delà, est prêt à placer certains de ses biens en Waqf pour cette association, alors salut à lui. Et par Allah! Voilà ce qui va rester et nous appelons à ceci dans toutes les villes, à condition que cela respecte les restrictions que nous avons clarifiées et certaines d'entre d'elles ont été indiquées.

2-La chose par laquelle je voulais donner un exemple au sujet de l'association de mémorisation du Qor'an dans la ville de Al-Madinah. J'ai été choisi comme membre dans cette association il y a de cela 25 ans. À l'époque, elle ne possédait aucunes ressources et nous visitons certains commerçants et certains hommes bienfaisants pour ramasser de l'argent pour elle. On a trouvé certains Waqfs et on a commencé à acheter des terres et sur laquelle on a placé des Waqfs. Allez-vous me croire si je vous dis qu'à présent cette association aide d'autres association de mémorisation de Qor'an! Je vous parle en pleine connaissance de cause, je suis un membre dans cette association. Nous ne devons donc pas exagérer dans certaines questions et n'interdisons pas le bien aux gens. Et aussi, prenons garde de ne pas mélanger les choses et de ne pas les clarifier.

Le Sheikh Mohammad Bin Ramzaan Al-Haajiri : Également, également, ce qui est rapporté de la part de certain hommes de mérite et de science, ils sont d'accord avec cette explication détaillée. La preuve de cela étant que certains d'entre eux ont participé avec nous dans ces rencontres lorsque nous les avons contactés et elles sont établies par cette association. Qu'Allah vous bénisse. Comme nous vous avons promis, nous allons maintenant partir. As-Salamou 'Alaikoum wa rahmatoullahi wa barakaatouh.

Fin de la parole qui est tirée de la rencontre qui s'intitule : Rencontre ouverte aux questions avec son excellence le Sheikh Salih As-Souheymi, qui fait partie des enregistrements du quatrième séminaire scientifique de l'Imam de Dar Al-Hijrah, Malik Ibn Anas, dans le Royaume du Maroc, ville d'Agadir, année 1433. Pour écouter ou télécharger, visitez l'adresse :

<http://ar.miraath.net/audio/3327>

Traduit par Abou Hammaad Sulaiman Al-Hayiti.

Le jeudi 10 mai 2012, Montréal, Québec, Canada.